

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DE LA SANTE ET DES
AFFAIRES SOCIALES

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE
PUBLIQUE

DIRECTION DES SERVICES ADMINIS-
TRATIFS ET FINANCIERS

02/854 du 7/08/84
SECRET N° /ISAS/DGSP/DSAF/SP.1

Portant Titularisation et Nomination au titre de l'année 1981 de certains Médecins Stagiaires des cadres de la Catégorie A Hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique) de la République Populaire du Congo, en tête Madame NOKA née BONGONGA Cathérine.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS:

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25-80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

DFP

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la sold. des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62-130/FP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo.

DGB

(/u le décret n° 62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat
(/u le décret n° 63-81/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8.

DCF

(/u le décret n° 65-44 du 12.2.65 abrogeant et remplaçant le décret n° 63/376 du 22.11.63 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A Hiérarchie I de la Santé Publique
(/u le décret n° 65-170/FP du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires de la République Populaire du Congo
(/u le décret n° 74-170 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;

(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.
(/u le décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres
(/u le Rectificatif n° 81-016 du 26.1.81 au décret n° 80-644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81-017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement
(/u le décret n° 83-320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres.
(/u le Procès-Verbal de la Commission Administrative paritaire d'avercement réunie à Brazzaville le 21 Novembre 1983.

SECRET

.../...

Handwritten initials/signature

ARTICLE 1ER : Les Médecins Stagiaires des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, des Services Sociaux (Santé Publique), de la République Populaire du Congo dont les noms suivent sont titularisés et nommés au titre de l'année 1981 dans leur grade comme suit:

Au 4ème échelon Indice 1110 Acc= Néant

Mme- MOKA née BONGONGA Cathérine P/c du 15.9.81 Santé B/Ville

Au 5ème échelon Indice 1240 Acc= néant

MN- NGOLEFF Arthur P/c du 23.12.81 Hop:Général B/V

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 AOUT 1981

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

Pierre Damien BOUSSOUKOU BOUMBA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

Handwritten signature
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Handwritten signature
Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- DFP.....4
- DGB.....3
- MF.....1
- DCF.....1
- MSAS.....1
- BGSP.....4
- SANTÉ B/VILLE.....1
- HOP.GENERAL.....1
- INTERESSES.....2
- JORBC.....1
- SGCM/BC.....3

Large handwritten mark resembling a stylized 'A' or 'X' over the list of ampliations.